

COMMUNIQUE DE PRESSE

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 38 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1er décembre

Maisons-Alfort, le 5 décembre 2017 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} décembre, **38 159 sites sont autorisés par l'ANFR, dont 33 890 en service**, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Au mois de novembre, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les demandes d'autorisations des sites 4G se sont accrues de 1,4 %;
- les mises en service de sites 4G ont augmenté de 1,6 %.

En France, 5 bandes de fréquences permettent désormais de fournir un service 4G:

```
1 415 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 700 MHz (+ 22,9 % sur un mois); 30 089 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 1,5 % sur un mois); 26 070 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 3 % sur un mois); 543 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,1 GHz (+ 126,3 % sur un mois); 24 762 sites<sup>1</sup> sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 1,3 % sur un mois).
```

Au cours du mois de novembre, l'ANFR a accordé 261 premières autorisations de sites 4G à Free Mobile dans la bande 700 MHz en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Leurs mises en service pourront intervenir à partir du 1er janvier 2018. Ces déploiements sont désormais possibles dans ces zones du fait de la libération des fréquences jusque-là utilisées par la TNT les 3 octobre et 21 novembre derniers. Pour visualiser sur une carte les sites déployés en bande 700 et les prochaines phases de déploiement : http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2

Outre-Mer, 1 791 antennes sont autorisées pour la 4G:

1 168 sites sont autorisés dans la bande 800 MHz;

1 311 sites sont autorisés dans la bande 1 800 MHz;

16 sites sont autorisés dans la bande 2,1 GHz;

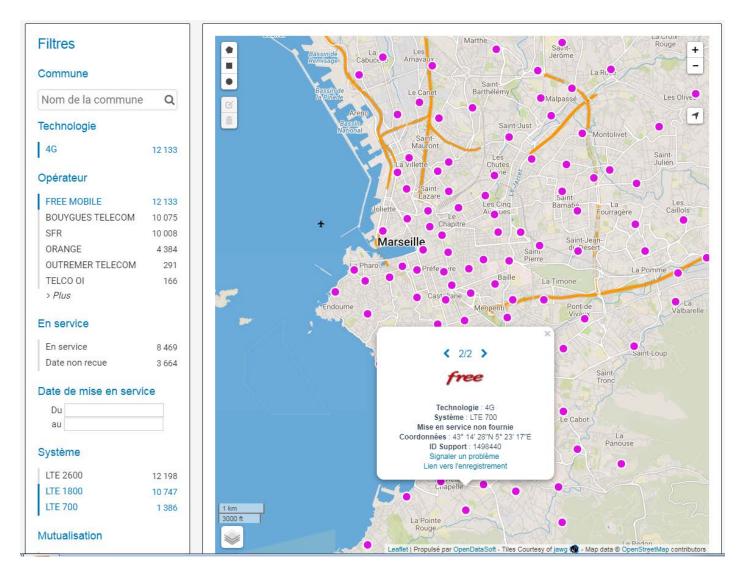
575 sites sont autorisés dans la bande 2,6 GHz.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

- 1. Bouygues Telecom (14 078 sites, + 176 en novembre);
- 2. SFR (13 726 sites, + 235 en novembre);
- 3. Orange (13 723 sites, + 391 en novembre);
- 4. Free Mobile (9 409 sites, + 242 en novembre).

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

L'ANFR met à disposition son **observatoire cartographique** pour visualiser avec précision, en zoomant sur un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs :



http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/lobservatoire-en-carte/

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Retrouvez-nous sur:



facebook.com/agence nationaledesfrequences



twitter.com/ anfr



dailymotion.com/ anfr



flickr.com/ anfr



linkedin.com/ company/anfr